



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

**Rennes- Quais de Vilaine - Fourniture et livraison de
pierres naturelles**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 18 septembre 2026 à 16:45

Rennes Métropole
16 Boulevard LAENNEC
CS 93111
35031 RENNES Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Rennes- Quais de Vilaine - Fourniture et livraison de pierres naturelles
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Groupement solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée	4 ans
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 Les intervenants	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire.....	7
5.2 - Échantillons	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
6.1 - Transmission électronique	11
6.2 - Exception : Transmission pour les échantillons	12
7 - Examen des candidatures et des offres	12
7.1 - Sélection des candidatures.....	12
7.2 - Attribution de l'accord-cadre	12
7.3-Recevabilité des offres : Dispositif "pays tiers" en matière de marchés publics	13
8 - Renseignements complémentaires.....	14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
8.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Rennes- Quais de Vilaine - Fourniture et livraison de pierres naturelles

Lieu d'exécution :
Rennes
35000 RENNES

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44113200-7	Dalles
44912100-7	Granit
44912400-0	Bordures

1.6 Les intervenants

1.6.1 - La conduite d'opération

La Direction d'Opérations est assurée par la Direction de l'Espace public et des Infrastructures de Rennes Métropole représentée par Monsieur Gildas Piquet ;
E-mail : g.piquet@rennesmetropole.fr

La Conduite d'Opération est assurée par le :
Pole Ingénierie et Services Urbains (PISU)
Direction de l'Espace public et des Infrastructures
Service de la Conduite d'Opérations
Représentée par :
Monsieur Jean-François Papin
E-mail : jf.papin@rennesmetropole.fr

1.6.2 - La maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement suivant :

PHYTOLAB (mandataire)
4 bis rue du Général Leclerc de Hautecloque
44000 NANTES

INGEROP

12 rue du Pâtis Tatelin

35700 RENNES

Représentée par Monsieur Alexandre Nédelec et Monsieur Fabien Litzelmann

AGENCE UNITÉ

3 place Albert Camus

44200 NANTES

STUDIO VICARINI

10 ter rue Bisson

75020 PARIS

1.6.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

1.6.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

RENNES METROPOLE

Service Gestion des Risques Urbains - Cellule CSPS

6 rue Louis Postel

CS 63126

35031 RENNES CEDEX

Le coordonnateur est représenté par Antoine LÉON.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

L'accord-cadre à exécuter pouvant entraîner la mise en commun de moyens et de compétences de la part des opérateurs économiques de technicité identique, le maître de l'ouvrage demande à ce que la mandataire soit solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses trois annexes :
 - Annexe 1 : Modèle de fiche technique
 - Annexe 2 : Modèle d'étiquette de marquage des produits
 - Annexe 3 : Modèle de déclaration des performances
- Le calendrier prévisionnel -Marché Aménagement des espaces publics
- Les pièces graphiques :
 - Notice générale aménagement des espaces publics
 - Plan des revêtements projetés
 - Plan des bordures, gradines et maçonneries
 - Carnet de plans de phasage
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) lié à la simulation financière
- Le cadre de réponse relatif au mémoire technique et aux performances en matière de protection de l'environnement (et son annexe relative à l'outil d'évaluation des mesures de décarbonation)
- Les formulaires de candidature (DC1 et DC2)
- Le DUME
- Le questionnaire Égalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le

dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le maître d'ouvrage public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du maître d'ouvrage ou, à défaut, par une déclaration du candidat.	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Non
Dans le cadre du marquage CE, les copies datées et certifiées conformes aux originaux des rapports d'essais justifiant des valeurs déclarées de la pierre jointes avec les échantillons de références (essais d'identité de moins de 2 ans d'aptitude à l'emploi de la pierre réalisés par un organisme agréé)	Non
La déclaration de conformité CE accompagnant chaque pierre proposée (se rapportant aux demandes demandées)	Non
Le cadre de réponse du mémoire technique et aux performances en matière de protection de l'environnement (et son annexe relative à l'outil d'évaluation des mesures de décarbonation)	Non
Les échantillons	Non
Le bordereau de prix unitaires complété, produit à la fois -au format .pdf et -au format .xls (soit 2 Fichiers)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE), produit à la fois -au format .pdf et -au format .xls (soit 2 Fichiers)	Non
L'arrêté d'exploitation de chacune des carrières concernées en cours de validité	Non
Le RIB du candidat ou du groupement	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Échantillons

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons suivants :

Les neuf échantillons à fournir sont décrits (caractéristiques, dimensions, finitions) à l'article 3.1 du CCTP.

DALLE GRANIT n° 1 : 1 échantillon de dimension (L x l x e) 20cm x 20cm x 3cm

- De type **gris-bleu de Louvigné** ou équivalent technique et esthétique,
- Face supérieure **grenaillée**, autres faces sciées
- Sur la face supérieure et les faces latérales, 3 arêtes jointives sur un angle **chanfreinées en biseau de 1,5cm de largeur sur 1cm de hauteur (sauf sur l'arête verticale, biseau droit de 1,5cm x 1,5cm)** ; autres arêtes droites et vives.

DALLE GRANIT n° 2 : 1 échantillon de dimension (L x l x e) 20cm x 20cm x 3cm

- De type **gris-bleu de Louvigné** ou équivalent technique et esthétique,
- Face supérieure **flammée**, autres faces sciées
- Sur la face supérieure et les faces latérales, 3 arêtes (se rejoignant sur un angle) **adoucies par un quart de rond de rayon 1,5cm** ; autres arêtes droites et vives.

DALLE GRANIT n° 3 : 1 échantillon de dimension (L x l x e) 20cm x 20cm x 3cm

- De type **bleu de Lanhélin** ou équivalent technique et esthétique,
- Face supérieure **grenaillée**, autres faces sciées
- Sur la face supérieure et les faces latérales, 3 arêtes jointives sur un angle **chanfreinées toutes en biseau droit de 1,5cm** ; autres arêtes droites et vives.

DALLE GRANIT n° 4 : 1 échantillon de dimension (L x l x e) 20cm x 20cm x 3cm

- De type **bleu de Lanhélin** ou équivalent technique et esthétique,
- Face supérieure **flammée**, autres faces sciées
- Sur la face supérieure et les faces latérales, 3 arêtes (se rejoignant sur un angle) **adoucies par un quart de rond de rayon 1,5cm** ; autres arêtes droites et vives.

PAVE GRANIT n° 5 : 1 échantillon de dimension (L x l x e) 30cm x 8cm x 14cm

- De type **gris-beige de Languédias** ou équivalent technique et esthétique,
- Face supérieure **flammée**, autres faces sciées
- Arêtes vives.

PAVE GRANIT n° 6 : 1 échantillon de dimension (L x l x e) 30cm x 8cm x 14cm

- De type **gris-beige de Languédias** ou équivalent technique et esthétique,
- Face supérieure **polie**, autres faces sciées
- Arêtes vives.

PAVE GRANIT n°7 : 1 échantillon de dimension (L x l x e) 30cm x 8cm x 14cm

- De type **gris-beige de Languédias** ou équivalent technique et esthétique,
- Face supérieure **éclatée**, autres faces sciées
- Arêtes vives.

TRANCHE DE GRADIN GRANIT n°8 : 1 échantillon de dimension (L x l x e) 20cm x 20cm x 15cm

- De type **gris-beige de Languédias** ou équivalent technique et esthétique,
- Face supérieure et 1 face latérale **flammées**, autres faces sciées
- Sur l'arête située entre les 2 faces flammées, 1 arête **adoucie par un quart de rond de rayon 5cm** ; autres arêtes droites et vives.

BANDE DE GUIDAGE / D'INTERCEPTION GRANIT n°9 : 1 échantillon (L x l x e) 20 x 20 x 10 cm

- De type **bleu de Lanhélin** ou équivalent technique et esthétique,
- Sur la face supérieure, 4 nervures de largeur 25mm, espacement de 25mm entre nervures, nervures en relief positif d'épaisseur 5mm, bords des nervures en biseau,
- Face supérieure **flammée**, autres faces sciées,
- 3 arêtes émergentes sur la face supérieure **en chanfrein finition adoucie (mat)** ; autres arêtes vives.

En sous face de chacun de ces échantillons, il sera indiqué de manière indélébile ou au moyen d'une étiquette adhésive :

- Le numéro de l'échantillon ;
- La carrière d'origine avec coordonnées GPS ;
- La commune et le pays d'origine ;
- La nature pétrographique de la pierre ;
- Le nom du fournisseur ;
- Le nom commercial de la pierre ;
- La finition réalisée sur la face supérieure.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que l'absence d'échantillon aura pour conséquence d'écarter immédiatement l'offre de l'entreprise.

Afin d'éviter toute détérioration lors du transport, chaque échantillonnage devra être soigneusement emballé.

Chaque emballage devra clairement comporter la raison sociale du candidat fournisseur, l'adresse de celui-ci, ainsi que l'objet de la consultation.

Les échantillons de chaque entreprise seront conservés par Rennes Métropole.

Les entreprises ne seront pas indemnisées pour la fourniture des échantillons.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>. La Référence de la consultation est la suivante :26190014

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Rennes Métropole
PISU-DEI-Marchés Publics
16 boulevard Laënnec
CS 93111
35031 RENNES CEDEX

La signature électronique des documents, au moment de la remise de son offre, n'est pas exigée mais recommandée dans le cadre de cette consultation.

Le candidat retenu qui n'aura pas signé son offre au moment de sa remise se verra contraint de le faire lorsqu'il y sera invité par le pouvoir adjudicateur, préalablement à la notification du marché. Aussi, il s'engage à s'équiper du certificat électronique nécessaire à cette signature électronique.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Toutefois, le candidat est invité à privilégier le format électronique PAdES (Format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF) dans la mesure où il sera pour sa part impossible d'utiliser un autre format de signature. En outre, cela facilitera grandement les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec le titulaire, la Préfecture, la Trésorerie. L'outil de signature proposé par la plateforme MEGALIS, vous permettra de signer facilement vos documents dans ce format.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Exception : Transmission pour les échantillons

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Toutefois par exception et conformément à l'article R 2132-12 alinéa 6 du Code de la commande publique, les échantillons à remettre ne pouvant être transmis par voie électronique, les candidats transmettront leurs échantillons sous emballage portant les mentions :

Offre pour :

Rennes- Quais de Vilaine - Fourniture et livraison de pierres naturelles

Ne pas ouvrir

Cet emballage doit contenir les échantillons (pièces de l'offre) définis à l'article 5.2 du présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent règlement de la consultation, à l'adresse suivante :

Rennes Métropole

PISU - Direction de l'Espace public et des Infrastructures (DEI)

Service Marchés Publics

16, boulevard Laënnec - Secrétariat

CS 93111

35031 RENNES Cedex

Horaires d'ouverture : 8h30 -12h00 et 13h30 - 17h00

Téléphone : 02.23.62.23.24 ou 02.23.62.24.93

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution de l'accord-cadre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	55.0
<i>1.1-Aspects esthétique et qualitatif (couleur, qualité des grains, de la finition, respect des côtes) appréciés à partir des échantillons de référence</i>	20.0
<i>1.2-Pertinence des caractéristiques physiques et mécaniques appréciés à partir des fiches techniques et rapports d'essais</i>	10.0
<i>1.3-Performance de l'organisation et des moyens mis en œuvre afin de répondre aux rythmes de production de livraison</i>	10.0
<i>1.4-Performances de l'organisation et des moyens mis en œuvre afin de répondre aux éventuels ajustements des rythmes de production et de livraison</i>	10.0
<i>1.5-Performances de l'organisation et des moyens mis en œuvre afin d'optimiser la qualité des relations entre les différents intervenants de la présente opération.</i>	5.0
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement appréciées à partir du cadre de réponse (volet 2) relatif aux performances en matière de protection de l'environnement	5.0

Concernant le critère Prix des prestations :

La comparaison des offres financières sera effectuée sur la base d'une simulation à partir du détail quantitatif estimatif (DQE) fourni par le maître d'ouvrage. Le DQE sert uniquement dans le cadre de cette consultation, à comparer les offres entre elles d'un point de vue financier, mais n'engage pas la collectivité pour les bons de commande qui découleront de l'accord-cadre. Dans le cadre de cette simulation, la proposition financière sera évaluée sur la base d'un quantitatif chiffré intégrant les prix unitaires proposés par chaque soumissionnaire

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3-Recevabilité des offres : Dispositif "pays tiers" en matière de marchés publics

L'acheteur mettra en œuvre le dispositif de l'article L.2153-1 du Code de la Commande Publique correspondant au dispositif "pays tiers " en matière de marchés publics.

En effet, conformément au second alinéa de l'article L.2153-1 du code de la commande publique, l'acheteur intègre une restriction quant à l'origine des fournitures des pierres naturelles et exige que ces fournitures proviennent de parties à l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) conclus dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce ou un autre accord international équivalent auquel l'Union Européenne est partie. **Ainsi les soumissionnaires sont soumis à l'obligation de présenter des fournitures de pierres naturelles provenant uniquement des pays signataires de l'AMP.**

Il est précisé que l'origine des fournitures sera appréciée conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement (UE) 2022/1031 du parlement européen et du Conseil du 23 juin 2022 concernant l'accès des opérateurs, des biens et des services des pays tiers aux marchés publics.

En application du point 4 de cet article 3 du règlement (UE) 2022/1031, l'origine du bien pour un marché public de fournitures est déterminée par application du règlement (UE) 952/203 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2023 établissant le code des douanes de l'Union européenne.

7.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>; La référence de la consultation est la suivante : 26190014

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics.

22 Mail Pablo Picasso

44042 NANTES

Tél : 0253467983
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr